

Autorité
de la concurrence



DAVID GERBIER – MENY AUTOMOBILES

RÉSUMÉ DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

« L'opération consiste en l'acquisition, par la société GROUPE DAVID GERBIER, active dans la distribution, l'entretien et la réparation de véhicules automobiles en régions Rhône Alpes et Limousin, dont le siège social est ZI de Cessy 01170 CESSY, de 100% des titres de la Sas MENY AUTOMOBILES, qui distribue les marques du Group FIAT à Laxou/Nancy, ainsi que de 100% des titres de la Sas MENY NANCY, qui distribue la marque OPEL à Laxou/Nancy, dans le département de la Meurthe et Moselle (54).

La Sas GROUPE DAVID GERBIER, par cette acquisition, a pour objectif de se développer dans la distribution des marques du Group FIAT, et de la marque OPEL, et de s'implanter en région Lorraine.

Les objectifs économiques de cette opération sont pour l'essentiel la diversification du portefeuille de marques et la diversification du risque financier. »

Conformément à l'article L. 430-3, l'Autorité de la concurrence met à la disposition du public les renseignements communiqués par les parties dans la section 1 f de l'annexe 4-3 précisant le contenu des dossiers de notification.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement de la position de l'Autorité de la concurrence sur l'opération envisagée. L'Autorité ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.